

Article 21 du Règlement

Défi 86, grâce à la participation de l'entreprise privée, avec 120 millions de dollars, a procuré jusqu'à maintenant 74,833 emplois comparativement à Été Canada 84 qui, avec 125 millions de dollars, n'avait créé que 64,813 emplois. Nous offrons donc 10,000 emplois de plus que nos prédécesseurs dans un seul été. Sans oublier, monsieur le Président, que les entreprises privées offrent aux jeunes des salaires de 50 et parfois 100 pour 100 supérieurs aux autres organismes. De plus, c'est l'entreprise privée qui leur fournira de l'emploi à la fin de leurs études. Ils peuvent donc, grâce à leurs emplois d'été, prendre contact avec . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît, les 60 secondes sont écoulées.

* * *

● (1410)

[Traduction]

LA LOI CANADIENNE SUR LA SANTÉ

LA DISPOSITION INTERDISANT LA SURFACTURATION—LA GRÈVE DES MÉDECINS DE L'ONTARIO

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, en avril 1984, le Parlement du Canada a adopté à l'unanimité la Loi canadienne sur la santé qui devait mettre fin à la surfacturation pratiquée par les médecins. Malheureusement, les médecins de l'Ontario croient qu'on devrait les exempter de cette loi de portée nationale, qu'ils ne devraient pas avoir à accepter le consensus national. Ils exigent le droit de faire payer des honoraires non homologués à leurs patients et ils sont en grève depuis ce matin jusqu'à demain soir pour faire valoir leur point de vue à ce sujet.

Ils n'ont pas décidé de faire la grève faute d'avoir réussi à conclure une entente avec OHIP. Non. Ils sont en grève pour obtenir le droit d'exiger pour leurs services plus que ne le prévoit leur contrat. Aucun autre syndicat au Canada n'a pareil droit. Si les médecins ne sont pas satisfaits des tarifs négociés, ils devraient changer d'équipe de négociation, au lieu de réclamer davantage d'argent à leurs patients.

En 1984, la Chambre a décrété que les médecins ne seraient plus autorisés à faire payer un dépassement d'honoraires. La décision qu'ont pris les médecins de l'Ontario cette semaine est un affront au Parlement et aux habitants de la province. Les médecins de l'Ontario devraient avoir honte.

* * *

[Français]

LES TEXTILES ET LE VÊTEMENT

L'OPPORTUNITÉ POUR LE GOUVERNEMENT DE PRORoger L'ACCORD MULTIFIBRE

M. Jean-Guy Guilbault (Drummond): Monsieur le Président, je suis d'avis que le gouvernement canadien proroge l'Accord multifibre régi par le GATT, qui vient à échéance à la fin de juillet, et élabore une politique générale et conclue des accords bilatéraux avec d'autres États. De plus, qu'il exerce pleinement ses droits internationaux afin de maintenir l'ordre et l'équité sur le marché canadien des textiles et du vêtement.

Cela est d'autant plus urgent que, lors du 20^e séminaire international du textile qui se tenait cette semaine à Sherbrooke, le président de la Fédération canadienne déplorait le fait que la politique de 1970 est inopérante.

Le textile est, bien sûr, le vêtement pour un tiers de l'industrie, et les deux autres tiers de ce secteur d'activité sont consacrés d'une part aux textiles industriels et commerciaux, et d'autre part aux tapis et aux géotextiles.

Comme chacun le sait, les importations de vêtements ont augmenté de 43 p. 100 depuis 1982, alors que la vente au détail desdits produits ne s'est redressée que d'environ 1 p. 100 par année. Ces secteurs industriels sont partie intégrante de l'économie nationale puisqu'ils emploient directement et indirectement plus de 400,000 Canadiens et produisent 6.6 . . .

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît! Les 60 secondes sont écoulées.

* * *

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA BAISSÉ DU CHÔMAGE DANS LE GRAND TORONTO

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, le taux de chômage dans la région métropolitaine de Toronto est passé de 8.5 p. 100 il y a deux ans à 5.3 p. 100 en avril 1986. Depuis les élections, 110,000 emplois ont été créés rien que dans le Grand Toronto. La région s'approche du plein emploi. Les jeunes en profitent eux aussi. Le chômage chez les jeunes demeure à un taux critique dans tout le pays, mais il a diminué de 3 p. 100 depuis que le gouvernement est arrivé au pouvoir. Le taux de chômage chez les femmes a baissé lui aussi de 2 p. 100.

Tout le monde à la Chambre est sûrement très encouragé par les mesures économiques qui ont contribué à cette diminution du chômage. Cependant, nous reconnaissons également que les travailleurs plus âgés font encore face à un grand découragement. Le nombre des travailleurs âgés de 45 à 65 ans s'est accru au cours de l'année dernière. Les mises à pied de travailleurs de cette catégorie d'âge représentent encore trop souvent pour eux angoisse, frustration et privations. Les possibilités de réembauche des chômeurs de ce groupe d'âge devraient avoir la priorité dans l'élaboration des mesures économiques à venir.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LES DANGERS DE L'ESSENCE AU PLOMB POUR LA SANTÉ

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Encore une fois, monsieur le Président, j'aimerais attirer votre attention sur le tort causé aux forêts, à l'agriculture et à la santé humaine par les oxydes provenant de la combustion de l'essence au plomb. La situation s'aggrave du fait que certains automobilistes mettent de l'essence au plomb, parce qu'elle est moins chère, dans leurs voitures qui sont conçues pourtant pour rouler avec de l'essence sans plomb.